



# Tranche d'info

## • SYNTHÈSE DE LA RÉUNION D'INITIATIVE LOCALE

La Municipalité a organisé une réunion d'initiative locale dans le cadre du Grand Débat National, le vendredi 8 février. Plus de 100 personnes sont venues échanger de 20h30 à 00h15, dans une ambiance sereine, sans polémique, en apportant des idées constructives.

Tous les thèmes ont été abordés et la synthèse des échanges a été envoyée à la commission nationale en charge du Grand Débat. Voici les points principaux communiqués à l'occasion de cette réunion citoyenne :

### La fiscalité et les dépenses publiques :

- Redonner du pouvoir d'achat aux actifs et retraités en réduisant la fiscalité,
- Diminuer les dépenses de fonctionnement de l'Etat et renforcer le contrôle de gestion des collectivités à toutes les échelles (Etat, Région, Département, Communautés de Communes et Communes).

### Démocratie et citoyenneté :

- Réduire le nombre de députés et sénateurs d'un tiers,
- Favoriser la proximité en donnant plus de pouvoir aux Régions et aux Mairies,
- Supprimer les Départements et les Communautés de Communes,

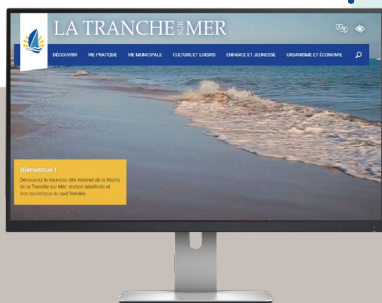
**Renforcer les pouvoirs des Maires et conserver les services de proximité ont été les deux points récurrents de la réunion d'initiative locale.**

### Transition écologique :

- Développer les aides pour la rénovation des maisons : isolation, chauffage...
- Encourager la pratique du co-transport (bus, co-voiturage, auto-partage, déplacements à vélo...)
- Financer la transition écologique par le budget général de l'Etat.

### L'organisation de l'Etat et des services publics :

- Réduire le nombre d'échelons administratifs,
- Supprimer les Départements et les Communautés de Communes,
- Inciter les communes à fusionner,
- Renforcer les pouvoirs des Régions et des Maires,
- Maintenir un service public de proximité à l'échelle des communes,
- Développer les réseaux de communications,
- Maintenir des services médicaux de proximité.



## NOUVELLE NEWSLETTER !

**Abonnez-vous à la lettre d'information de la Mairie de la Tranche sur Mer et recevez tous les mois un résumé de l'actualité municipale.**

Sur la page d'accueil du site, [www.latranchesurmer.fr](http://www.latranchesurmer.fr), cliquez sur « lettre d'information » puis laissez votre adresse mail.

## • PROJET FUTUR POUR LA MAISON MOURAT

A l'heure actuelle, l'EPF (Etablissement Public Foncier) a acheté la maison Mourat, et la Mairie le terrain devant la maison, jouxtant l'hôtel de ville. Un projet de 8 logements adaptés au « bien vieillir » est à l'étude. Cette opération ne devrait pas intervenir avant 2 à 3 ans.

En l'état, la Maison Mourat, inhabitée depuis quelques années, divisée en petits logements à destination jadis des vacanciers, ne respecte plus aucune norme.

L'absence d'isolation, de fondation, la construction en pierre de mer qui génère du salpêtre, l'état délabré des huisseries, les sanitaires à l'extérieur des logements, la vétusté des réseaux, sont tant de points relevés à l'occasion d'un état des lieux complet. L'ampleur des travaux est telle qu'une rénovation du bâtiment serait impossible pour y réaliser une maison avec un étage.

Une pétition en ligne a circulé afin de ne pas toucher à cette maison.

Les initiateurs de cette pétition, membres du Conseil Municipal en 2006, n'ont pourtant pas réagi :

- lors de l'accord donné par l'ancien Maire concernant la modification très importante de la façade principale, côté mer, de l'hôtel de l'Océan. Elle est la construction la plus atypique de la commune (voir photos de l'hôtel avant/après).
- lors de la délivrance du permis de construire en 2006 par l'ancien Maire pour construire 44 appartements par l'entreprise Bouygues à la place de l'hôtel du Rêve, permis annulé par le Préfet.

Donc aujourd'hui comme hier toute construction ancienne peut être modifiée pour être mise en valeur. Il aurait été préférable d'attendre les plans d'architecte avant de réagir sans motif.

Concernant le projet futur, la Municipalité a déjà exprimé le souhait de rappeler l'architecture du pigeonier. Il caractérise fortement l'attachement que certains ont de cette bâtisse. Nous avons pris note de la pétition, il est bien évident que nous tiendrons compte des avis des tranchaises, tranchais et nous ne manquerons pas d'échanger avec vous dès que le projet sera plus avancé.

Votre Maire, Président de la SPL Office de Tourisme de la Tranche sur Mer, Serge KUBRYK.



La Maison Mourat

L'hôtel de l'Océan avant / après



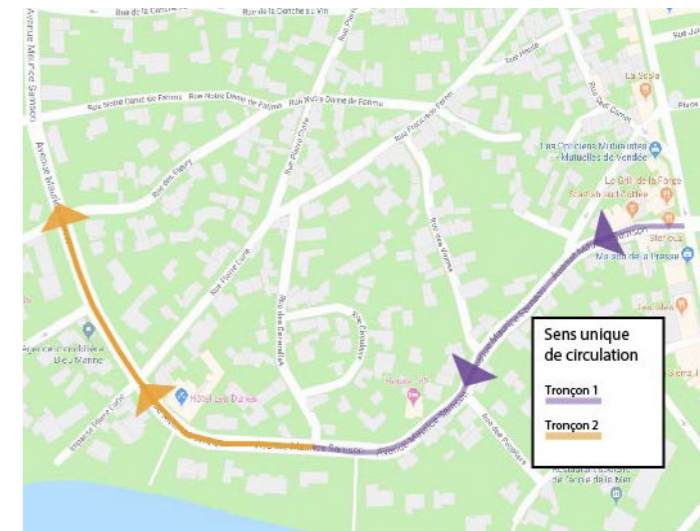
## • MODIFICATIONS RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE M. SAMSON

Suite à la publication du projet de réaménagement de l'avenue Maurice Samson en sens unique, des intersections rue de l'Hôtel de Ville à la rue des Fleury, des résidents des quartiers du Phare et de la Terrière sont venus exprimer leurs inquiétudes.

Nous les prenons en compte et avons repensé le projet pour apporter des solutions :

- Mise en sens unique de l'avenue Maurice Samson en juillet et août uniquement, avec la création d'une piste cyclable sécurisée et séparée de la route par des espaces verts.
- Mise en double sens le reste de l'année.

Les plans modifiés vont être affichés dans le hall de la Mairie.



## • PÉRIODES DE STATIONNEMENT PAYANT

Les parkings sont payants aux périodes suivantes :

**AVRIL - MAI** : 20 avril au 22 avril 2019 /// 27 avril au 12 mai 2019

**JUIN** : 30 mai au 2 juin 2019 /// 8 juin au 10 juin 2019

**SAISON D'ÉTÉ** : 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019

**LE PARKING DE LA PLAGE DE LA TERRIÈRE** bénéficie quant à lui d'une tarification qui s'applique du 29 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les tarifs sont les suivants :

De 11h00 à 20h00 : **0,30 € le quart d'heure<sup>[1]</sup>**

De 20h00 à 11h00 : **Gratuit**

[1] Pour les parkings à horodateurs, au-delà de 4h00, consulter la grille tarifaire présente sur l'horodateur

Pour connaître la liste des parkings payants et les possibilités d'abonnements, veuillez consulter le site internet de la Mairie, [www.latranchesurmer.fr](http://www.latranchesurmer.fr), page stationnement.

## • LE TRAIT DE CÔTE A L'ÉTUDE



Une délégation de l'Etat s'est rendue à l'accès plage Ste Anne, mi-février, pour étudier l'érosion du trait de côte. La visite s'intègre dans un parcours national opéré par les membres de cette délégation représentant les instances suivantes : la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer) et l'inspection générale de l'administration et des finances et du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement du Développement Durable). Etaient également le président du syndicat mixte du bassin du Lay. « Cette mission parcourt l'ensemble du littoral français afin de recueillir le ressenti des acteurs locaux, et voir ce qui se passe sur le terrain. » explique l'un des membres. **L'efficacité des protections bois paille, mises en place sur certaines portions de plages tranchaises, a notamment été soulignée.**

## • LE JARDIN DE LA MAISON GUIEAU OUVERT AU PUBLIC

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, le jardin de la Maison Guieau est ouvert au public. Profitez de cette superbe vue grâce aux bancs et chaises longues. Une boîte à livres est également à disposition pour un brin de lecture dans ce havre de paix.



## • LUCAS BARON, 3<sup>ÈME</sup> AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE ROLLER



Un grand bravo à Lucas Baron et au roller club de la Tranche sur Mer qui ont brillé aux championnats de France de roller à Beauvais le week-end du 2/3 mars. Après avoir remporté deux manches précédentes qui lui ont permis de se

qualifier, Lucas Baron, sous les encouragements de son coach Adrien Laurent, a décroché une 3<sup>ème</sup> place au classement général de roller indoor dans sa catégorie poussin. « C'est grâce à sa progression régulière, son assiduité, son travail et sa technique que Lucas a pu décrocher brillamment ce podium » précise Adrien Laurent.

## MATINÉE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à la Tranche sur Mer ?  
Rendez-vous samedi 22 juin à 10h00 à l'Aunis pour une rencontre conviviale.

## • AGENDA DES ANIMATIONS

- **Dimanche 14 avril - THÉ DANSANT**  
14h30/18h30 - L' Aunis - Tarif : 10€ (1 boisson + viennoiseries et brioche)
- **Samedi 20 avril - LES PLUS GRANDS STANDARDS DU JAZZ**  
CONCERT - 20h30 - Pôle Culturel les Floralies - Tarifs : 20€ - 18€ - 15€
- **Samedi 27 avril - 130 ANS DE L'INTERMUSICALE**  
CONCERT GRATUIT - 20h30 - Pôle Culturel les Floralies
- **Sam. 27 et Dim. 28 avril - FESTIVAL DU JEU**  
GRATUIT - Sam. 14h/18h30 - Dim. 10h30/12h30 et 14h/18h30 - Ludothèque
- **Samedi 11 mai - ROCK IT DADDY PAR LA CIE S'POART**  
DANSE - 20h30 - Pôle Culturel les Floralies - Tarifs : 10€ - 9€ - 5€
- **Dimanche 12 mai - THÉ DANSANT**  
14h30/18h30 - L'Aunis - Tarif : 10€ (1 boisson + viennoiseries et brioche)
- **Jeu. 30 et Ven. 31 mai - LA DÉFERLANTE DE PRINTEMPS - SPECTACLES DE RUE - GRATUIT**  
Centre-ville (jeu. 18h30 / ven. 16h) / La Terrière (ven. 12h30) et la Grière (ven. 18h)
- **Samedi 1 juin - LES VÉLOS RÉGALADES** - 9h30/22h - Circuits à vélo et village parking plage centrale
- **Ven. 7, Sam. 8 et Dim. 9 Juin - 30 ANS DU JUMELAGE AVEC BAD RIPPOLDSAU - SCHAPBACH**
- **Samedi 8 juin - SECOURS EN MER, LES GESTES QUI SAUVENT- GRATUIT** - 10h30 - Plan d'eau du Maupas
- **Sam. 8 juin et Dim. 9 juin - FESTIVAL COURANT ROCK - GRATUIT** - Centre-ville / La Terrière et la Grière
- **Sam. 15 et Dim. 16 juin - LES PUCES DE LA MER** - 9h/18h - Parking du Maupas
- **Ven. 21 juin - FÊTE DE LA MUSIQUE - GRATUIT** - La Grière (19h) / La Terrière (20h30) / Centre-ville (21h00)
- **Du 24 au 30 juin - SEMAINE INTERNATIONALE DE LA GLISSE** - Plage Centrale

### Renseignements, billetterie et abonnement :

Office de Tourisme de la Tranche sur Mer - 02.51.30.33.96  
www.latranchesurmer.fr / La Tranche sur Mer - Animations

## Je me renseigne sur la vulnérabilité de mon habitat !

Vous êtes propriétaires situés dans une zone inondable réglementée par un Plan de Prévention du Risque Littoral ou Inondation



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION  
LUNDI 8 AVRIL 2019 À 18H30

→ Salle Pavillon de l'Aunis - 136 avenue de La Plage  
LA TRANCHE-SUR-MER

Afin de connaître les aides existantes pour adapter mon bien face aux risques d'inondation et de submersion marine.



Une permanence sera assurée pour renseigner les résidents n'ayant pas pu être présents à la réunion publique le **jeudi 25 avril : 10h/12h et de 14h/16h.**



CIE VOLTE - CHUTE - LA GRIÈRE

